

Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 178 – LOI MODIFIANT
DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LA
PROTECTION DU CONSOMMATEUR**

Présenté à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec

Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec), H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Jason St-Amour, Président

Fred-William Mireault, Secrétaire général

Révision et correction :

Eliane Van Rensselaer, Responsable aux affaires internes

Fred-William Mireault, Secrétaire général

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 71 000 étudiants, qui sont répartis dans 26 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie des cégépiens. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix des étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion des étudiants collégiaux partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique des étudiants, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégépiens. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
ENDETTEMENT ÉTUDIANT	4
LITTÉRATIE FINANCIÈRE	7
LA PRÉSENCE D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES DANS LES CÉGEPS	9
CONCLUSION	12
RÉSUMÉ DES POSITIONS	13
BIBLIOGRAPHIE	14

INTRODUCTION

Alors que l'économie, sous l'évolution des technologies numériques, se transforme rapidement, d'importants enjeux émanent et méritent qu'on leur accorde de l'attention. Dans ce présent mémoire, la situation nous préoccupant est celle du crédit et plus particulièrement celle des cartes de crédit. Pour les jeunes, les cartes de crédit servent essentiellement à trois choses : une méthode de paiement, obtenir et bénéficier du crédit ou encore se construire un dossier de crédit personnel. Il faut considérer que les nouvelles technologies numériques bouleversent les comportements des consommateurs qui sont amenés à faire de plus en plus de transactions en ligne et donc d'utiliser leur carte de crédit comme méthode de paiement au détriment d'autres méthodes telles que l'argent liquide ou les cartes de débit. C'est alors que les jeunes, étudiant ou pas, sont amenés à posséder très rapidement dans leur vie une carte de crédit. Toutefois, cette carte est bien plus qu'une simple méthode de paiement, elle amène de nombreux avantages, mais aussi son lot d'inconvénients. L'un de ses désavantages les plus importants est sans aucun doute la part dans l'endettement de la communauté étudiante postsecondaire attribué aux cartes de crédit.

Dans ce contexte, il est tout à fait à point que le gouvernement du Québec, par l'entremise de Madame Lise Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, dépose le projet de loi 178 modifiant diverses dispositions législatives concernant la protection du consommateur. En effet, ce projet de loi introduit tout particulièrement une disposition venant interdire la sollicitation pour la vente de carte de crédit par des institutions financières dans des établissements d'enseignement préuniversitaire auprès de la population étudiante. De prime abord, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) se positionne en faveur de cette disposition. Toutefois, il ne faut pas être naïf en pensant que cela va régler le problème de l'endettement. Alors que nous vivons dans une société de surconsommation, nous sommes appelés à surutiliser nos cartes de crédit ce qui entraîne des situations de surendettement. La source du problème est donc avant tout sociétale.

Dans l'objectif de bien comprendre la nature du positionnement de la FECQ par rapport à ce projet de loi, nous vous proposons de faire un tour d'horizon de l'état de l'endettement étudiant au Québec. Également, la FECQ fait le point sur le déficit de littératie en matière de gestion financière pouvant être observé chez la jeunesse québécoise. En ce sens, nous allons de l'avant en proposant aux législateurs des avenues de réflexions afin de construire et d'appliquer des solutions. De plus, le mémoire sera l'occasion de parler de la place des institutions financières dans les établissements collégiaux pouvant contribuer au problème sur lequel se pose le projet de loi. Enfin, notre démarche se veut brève due à la courte période que nous avons eue pour nous saisir de ce projet de loi et pour nous préparer adéquatement à notre passage devant la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec. Le peu de temps de préparation ne nous arrête pas, la FECQ se fait un devoir de représenter à la hauteur de leurs attentes ses membres pouvant vivre les répercussions de l'utilisation du crédit dans leur vie. Nous vous invitons alors à parcourir les sections subséquentes et espérons que notre apport saura venir bonifier vos réflexions sur l'étude du projet de loi 178.

ENDETTEMENT ÉTUDIANT

La Fédération étudiante collégiale du Québec travaille chaque jour à réduire la précarité étudiante collégiale, et s'inquiète donc de l'endettement que les étudiants et étudiantes tendent à développer au cours de leurs études postsecondaires. Selon le rapport statistique 2015-2016 du programme de l'Aide financière aux études, la dette d'étude moyenne des diplômés se fixe à 10 374,00 \$ pour les étudiants d'un programme technique et 5560,00 \$ pour les étudiants d'un programme préuniversitaire¹. Si ces chiffres sont déjà assez préoccupants, les données beaucoup plus nombreuses concernant l'endettement des étudiants à l'université sont également très inquiétantes. À la fin de leur programme d'études, les étudiants universitaires auront en moyenne une dette de 14 000,00 \$ à rembourser, selon une étude sur l'endettement étudiant menée par la Fédération étudiante universitaire du Québec en 2010². Cette problématique touche significativement moins les étudiants québécois que ceux des autres provinces canadiennes, il reste tout de même que la hauteur de cet endettement étouffe la communauté étudiante au Québec, et peut créer des problèmes de santé mentale. Le tableau 1 tiré des statistiques de l'Aide financière aux études (AFE)³ fait le portrait de l'évolution des dettes d'études de population étudiante postsecondaire.

Tableau 1 : Évolution de la prise en charge des prêts et de la dette moyenne à la fin des études

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de bénéficiaires					
Secondaire professionnel	13 433	14 478	15 687	17 003	19 385
CÉGEP	17 316	17 495	17 545	18 936	18 665
Université	26 414	26 889	27 824	28 719	29 218
Dette moyenne					
Secondaire professionnel	8 262 \$	8 289 \$	8 076 \$	8 108 \$	7 656 \$
CÉGEP	9 088 \$	9 036 \$	9 109 \$	9 451 \$	9 608 \$
Université	14 219 \$	14 022 \$	14 134 \$	14 201 \$	14 477 \$

Bien que le projet de loi 178 ne vise pas à traiter directement les problématiques d'endettement étudiant, il importe de mentionner le rôle que joue la promotion des produits de crédit dans cet endettement. Toujours selon l'étude menée par la FEUQ en 2010, 26,7 % des étudiants universitaires à temps plein ont accumulé une dette à cause de l'usage de leur carte de crédit⁴. Les chiffres à ce sujet à l'intérieur du réseau collégial sont inconnus. Cependant, on sait que l'Union des consommateurs estimait en 2005 à 65,7 % le nombre d'étudiants qui possédaient au moins une carte de crédit à la fin de leurs études collégiales⁵. On pourrait supposer qu'une partie importante

¹ QUÉBEC. *Rapport 2014-2015, Statistiques de l'aide financière aux études*, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018, p. 44

² HOULE, Guillaume. *Sources et modes de financement des étudiants de 1er cycle au Québec*, Étude, Fédération étudiante universitaire du Québec, 2010, p. 65

³ BOUCHARD ST-AMANT, Pierre-André & Ariane CAMPEAU. *Des taux d'intérêts sur les prêts étudiants: le programme d'Aide financière aux études (AFE)*. Fédération étudiante collégiale du Québec & Union étudiante collégiale du Québec, Montréal, octobre 2017.

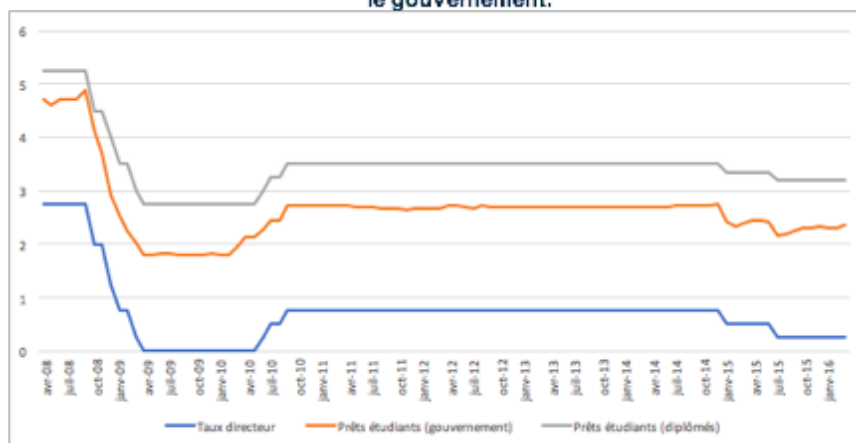
⁴ *Ibid.*

⁵ ROCHEFORT, Luc. *Cartes de crédit et jeunes: une combinaison fatale?*, Union des consommateurs, Août 2005, p. 17

de leur source d'endettement est liée au paiement de leur carte de crédit, mais aucune donnée ne permet de le confirmer, du moins dans le réseau collégial. Le projet de loi 178 est donc une occasion d'encadrer la promotion de produits de crédit, les cartes de crédit en particulier, à l'intérieur du réseau, et ainsi réduire à terme la problématique de l'endettement étudiant.

Beaucoup d'étudiants font appel à des produits de crédit, notamment des marges de crédit et des cartes de crédit, car il s'agit d'une source de financement importante pour la poursuite de leurs études collégiales. Le programme de prêts et bourses de l'AFE reste cependant largement la source de financement la plus importante pour les étudiants des cégeps. Le *rapport sur l'endettement étudiant* produit par la Fondation des bourses du millénaire en 2007 établissait à 63 % le nombre d'étudiants collégiens bénéficiant d'une forme de soutien financier du gouvernement du Québec dans leurs principales sources de financement aux études⁶. L'usage de cartes de crédit chez les étudiants, contrairement au programme de prêts et bourses du gouvernement, crée de nombreux risques d'endettement, et peut même mener à la faillite. En effet, les cartes de crédit et les autres produits du crédit sont une source d'endettement très précaire, cela s'explique par les très hauts taux d'intérêt de ses produits pouvant aller jusqu'à 20 %. Les personnes se tournant vers ces sources de crédit se retrouvent parfois donc à payer leurs dettes pendant des années suivant leurs études. Précisons que 90 % des personnes entre 18 et 30 ans ayant fait faillite possédaient au moins une carte de crédit et un solde impayé totalisant 8000,00 \$, selon une analyse du bureau de syndic Jean Fortin & Associés⁷. En revanche, c'est 96 % des bénéficiaires du programme de prêts et bourses qui remboursent l'entièreté de leur dette⁸. Les taux d'intérêt du programme de l'AFE sont bien moindres que les cartes de crédit. Dans une note sur les taux d'intérêt en AFE réalisée pour le compte de la FECQ et l'Union étudiante du Québec (UEQ)⁹, il est indiqué que le taux applicable au paiement de l'intérêt, à la charge de l'emprunteur, est égal au taux de base des prêts aux entreprises en lui additionnant 50 points de base. Selon la figure 2 ci-dessous, le taux payé par les diplômés en janvier 2016 était légèrement supérieur à 3 %.

Figure 2 : Évolution du taux directeur, du taux pour les diplômés et du taux pour le gouvernement.



Source : Banque du Canada et calculs.

⁶ FONDATION CANADIENNE DES BOURSES DU MILLÉNAIRE. *Rapports sur l'endettement des étudiants*, 2007, p. 10

⁷ GRIL, Emmanuelle. *Les jeunes et les aînés croulent sous l'endettement*, Le Journal de Québec, 18 mai 2017, p. 34

⁸ BRETON, Pascale. *Forte augmentation au pays*, La Presse, 21 janvier 2012, p. 32

⁹ BOUCHARD ST-AMANT, Pierre-André & Ariane CAMPEAU, *op. cit.*

Toutefois, un problème réside ici. Le constat de la note¹⁰ est qu'étant le même produit financier et ayant le même risque, le taux payé par les diplômés devrait être le même que celui payé par le gouvernement lorsque le diplômé était encore aux études. En effet, le gouvernement se porte garant du prêt du diplômé si celui-ci est insolvable et ne peut pas payer son prêt. Il faut savoir que le gouvernement, s'il a à payer la facture, pourra récupérer ces sommes auprès du diplômé via les impôts ultérieurement. Le gouvernement garantissant le prêt, le risque est donc le même pour une institution financière, peu importe qui rembourse le prêt. La conclusion de la note est donc que le règlement sur l'AFE¹¹ soit modifié afin que le plafond du taux d'intérêt payé par les diplômés soit ramené au même niveau que celui du gouvernement, soit égal au taux des acceptations bancaires en vigueur le jour où le taux d'intérêt est fixé, en lui additionnant 150 points de base.

Ceci étant dit, la FECQ suggère de bonifier le programme de prêts et bourses pour encourager les étudiants à faire usage de celui-ci au lieu des produits de crédit des institutions financières, et diminuer leur dépendance face à ceux-ci. Une bonification de l'AFE est vitale pour la consolidation du filet social retenant les gens parmi les plus précaires de notre société, les étudiants et les étudiantes. Un investissement en AFE permet d'élargir le bassin des gens admis au programme ainsi que d'augmenter les montants de bourses auxquelles ont droit les bénéficiaires. Il est beaucoup plus judicieux et responsable pour des étudiantes ou étudiants postsecondaires de bénéficier d'un programme gouvernemental d'aide financière qui ne les plongera pas dans un cercle vicieux de surendettement comme le font les produits du crédit.

Une aberration également soulevée par la FECQ est le manque de données concernant l'endettement étudiant et l'usage de produits de crédit dans le réseau collégial. Des recherches sont régulièrement faites par diverses organisations et instituts de recherche en ce qui a trait à l'endettement universitaire, mais les chiffres portant sur la réalité collégiale sont quasiment inexistantes, sinon obsolètes étant donné leur datation. Il importe que le gouvernement du Québec fasse régulièrement un suivi de l'état des finances de ses étudiants, de leur compréhension des produits de crédit et de leur niveau d'endettement, sans quoi il se retrouvera avec de futurs travailleurs déjà endettés jusqu'au cou.

Position 1 :

Que le gouvernement du Québec bonifie et retravaille les critères d'admissibilité du programme d'Aide financière aux études dans le but de réduire l'usage de produits de crédit privés

Position 2 :

Que le gouvernement du Québec modifie le règlement sur l'Aide financière aux études afin que le plafond du taux d'intérêt payé par les diplômés soit révisé à la baisse en étant ramené au plafond du taux d'intérêt payé par le gouvernement.

Position 3 :

Que le gouvernement du Québec fasse régulièrement état des habitudes de consommation de crédit et de l'endettement des étudiants collégiaux par la production de recherches et de collecte de données sur ce sujet.

¹⁰ HOULE, Guillaume. *Sources et modes de financement des étudiants de 1er cycle au Québec*, Étude, Fédération étudiante universitaire du Québec, 2010, p. 65

¹¹ QUÉBEC. *Règlement sur l'aide financière aux études, A-13.3, r. 1, à jour au 1^{er} janvier 2018*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2018, pag. multiple.

LITTÉRATIE FINANCIÈRE

L'endettement étudiant au Québec étant particulièrement préoccupant, il importe de voir comment il est possible d'outiller les membres de la communauté étudiante pour ne pas qu'ils tombent dans les pièges du crédit. Dans cette perspective, il est bien de s'intéresser à la littératie financière devant être maîtrisée par les étudiants et étudiantes, on entend par littératie financière les connaissances générales en consommation, c'est-à-dire la compétence d'un individu à exercer la gestion de ses finances en toute connaissance de cause. Or, il s'avère que la jeunesse québécoise n'est que très peu préparée à faire face aux multiples défis et contraintes de la gestion de leur portefeuille et du crédit ce qui plonge les individus dans des situations d'endettement. Il faut préciser que les études sur le sujet se font vieilles. Toutefois, un article intéressant¹² datant de 2005 sur une étude menée auprès de Québécois et Québécoises de 18 à 29 ans permet de faire la lumière sur ce phénomène de déficit de littératie chez les jeunes adultes québécois et avec un peu de recul, nous considérons les propos toujours d'actualité. Également, de 1994 à 2004, sur une période de 10 ans, il y a eu une croissance très importante de l'utilisation du crédit par les jeunes qui ont été de plus en plus nombreux à contracter des dettes.

Il est observé qu'une très grande proportion de jeunes possède une ou plusieurs cartes de crédit. Les résultats de l'étude précédemment mentionnée font état que les jeunes utilisent les produits du crédit à un niveau élevé alors qu'ils en connaissent à peine le fonctionnement. De plus, il est dit que 75 % des jeunes ont au moins une dette, la source principale étant la dette d'étude, la seconde source la plus fréquente est le solde impayé sur une carte de crédit. Les connaissances en matière de crédit sont trop souvent insuffisantes. Il était suggéré dans une étude américaine que les étudiants universitaires les plus endettés sont les plus ignorants des conséquences que peuvent avoir leurs dettes d'études (King & Frishberg, 2001). Les sources d'apprentissage en finances personnelles sont principalement la famille, l'expérience personnelle, les amis, les médias, les conseillers financiers ou encore l'école.

Lorsque nous regardons la communauté étudiante collégiale actuelle, nous constatons qu'aucun de nous n'a eu de cours dans son cursus académique sur la saine gestion de nos finances, allant du simple budget hebdomadaire au prêt hypothécaire, en passant par le crédit. C'est donc toute une génération d'étudiants et d'étudiantes devenant des jeunes adultes qui est confrontée à de multiples choix financiers résultant d'un emploi étudiant, d'un premier logement, d'une première automobile ou même des enfants et qui n'a reçu aucune formation. Il s'avère que la situation est la même pour la communauté étudiante universitaire. Les jeunes sont donc vulnérables devant l'utilisation du crédit et de l'endettement en n'étant pas en toute connaissance de cause. Les parents n'étant pas nécessairement qualifiés pour guider leurs enfants dans la complexité de l'utilisation du crédit, les amis pouvant banaliser les impacts de cette utilisation et les institutions financières étant en conflit d'intérêts, il appert que les établissements d'enseignement sont tous désignés pour transmettre les connaissances et compétences nécessaires à la bonne gestion des finances personnelles des jeunes Québécois et Québécoises. Dans cette visée, le gouvernement a décidé de réintroduire le cours d'éducation économique dans le cursus scolaire en 5e secondaire¹³. Cependant, les étudiants et étudiantes n'étant pas de cette réforme et cheminant toujours dans le réseau d'enseignement postsecondaire ne doivent pas être oubliés, il faut mettre en place une solution transitoire pour cette génération le temps qu'elle soit remplacée par les suivantes. Bien qu'il serait une mauvaise

¹² LACHANCE, Marie, Pierre BEAUDOIN et Jean ROBITAILLE. *Les jeunes adultes québécois et le crédit*. Revue internationale, Numéro 2, Printemps, 2005.

¹³ GAGNÉ, Louis. *Un cours d'éducation financière pour préparer les jeunes à la « vraie vie »*, ici.radio-canada.ca/nouvelle/1019372/cours-education-financiere-cleves-secondaires-mes-finances-mes-choix [Page consultée le 8 mai 2018]

idée d'inclure un cours obligatoire d'éducation financière dans le cursus collégial, il serait approprié de créer des formations et des ateliers en marge des parcours académiques qui seraient donnés dans les établissements d'enseignement supérieur par des organismes ayant une expertise dans le domaine et n'ayant aucun intérêt pécuniaire. Cela doit donc se faire avec le support du gouvernement du Québec et indépendamment des institutions financières. Il est primordial de ne pas laisser aux institutions financières et aux autres entreprises à but lucratif le rôle d'éduquer les jeunes sur la littératie financière. Toute d'abord, la publicité est souvent utilisée à cette fin auprès de la jeune clientèle. Dans une étude réalisée en 2012¹⁴, l'Union des consommateurs tenait les propos suivants :

« Or, de par sa nature même, la publicité sur le crédit, comme les autres, ne présente qu'une information incomplète et biaisée, ce qui est évidemment susceptible d'influencer la perception qu'ont les jeunes du crédit. [...] Leur perception du crédit risque-t-elle de les mener au surendettement ? »

De plus, le conflit d'intérêts des institutions financières est beaucoup trop marqué. Tout comme on ne peut pas être juge et partie, les institutions financières ne doivent pas jouer l'intervenant éducatif. L'Union des consommateurs l'explique ainsi dans son étude ¹⁵:

« Or, les institutions financières sont en conflit d'intérêts lorsqu'il est question d'offrir de l'information sur des produits qu'elles vendent par ailleurs. En effet, une entreprise qui tire ses profits notamment des frais, qu'ils soient d'intérêt ou autres, que doivent payer des consommateurs qui ne payent pas à temps leur carte de crédit sera peut-être moins inclinée [sic] à insister sur l'importance de payer en entier le solde d'une carte de crédit plutôt que de n'effectuer le paiement minimum. Elle pourra être tentée de maximiser les avantages d'un produit ou d'un autre selon les profits qu'elle-même peut en tirer. »

Afin de redoubler les efforts, nous pouvons envisager des partenariats entre les associations étudiantes, les établissements et les autres acteurs du réseau pour la mise en place de campagnes visant à former et sensibiliser la communauté étudiante sur le crédit et l'endettement.

En somme, il ne faut pas sous-estimer l'importance de la littératie financière pour les jeunes adultes québécois. La transmission de compétences appropriées aidera grandement notre génération et les générations suivantes à faire face aux choix et situations difficiles qu'ils doivent affronter. Il ne fait nul doute qu'une bonne littératie financière est un élément permettant de contrecarrer l'endettement étudiant.

Position 4 :

Que le gouvernement du Québec valorise une saine littératie financière en soutenant la mise en place de campagne de formation et de sensibilisation sur la gestion financière, le crédit et l'endettement pour la population étudiante postsecondaire.

Position 5 :

Que le gouvernement du Québec s'oppose à ce que les institutions financières et les entreprises à but lucratif jouent le rôle d'éduquer la jeunesse québécoise à la littératie financière.

¹⁴ ROUSSIN, Sophie. *La perception du crédit par les jeunes: chronique d'un surendettement annoncé?*, Union des consommateurs, Montréal, Juin 2012

¹⁵ *Ibid.*

LA PRÉSENCE D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES DANS LES CÉGEPS

Le projet de loi 178 aborde directement la question de la présence d'institutions financières à l'intérieur du réseau collégial. Bien que cela peut sembler un détail dans l'utilisation du crédit par les collégiens, la FECQ a recensé beaucoup de méthodes de promotion, beaucoup plus larges qu'un simple kiosque dans un corridor, qui rend cette promotion beaucoup plus présente que ce qu'elle peut sembler. L'article 17 du projet de loi 178 vient modifier l'article 245.3 de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, c. P-40.1) en interdisant la promotion de cartes de crédit à l'intérieur des cégeps, excepté si le commerçant est situé dans le même établissement que le cégep en question. D'abord, il est difficile pour la Fédération de déterminer l'impact de l'application du deuxième alinéa de cet article, car aucune donnée n'a été trouvée sur la présence d'institutions financières à même les établissements collégiaux.

Cependant, des questionnements se soulèvent quant à la place et les privilèges que détiennent certaines institutions financières auprès des établissements d'enseignement supérieur. La communauté étudiante est soumise à une promotion active des produits du crédit par ces institutions qui font beaucoup plus qu'un simple kiosque une fois par année. L'Union des consommateurs nous apprenait dans un rapport produit en 2005 que certaines institutions obtiennent les listes d'étudiants de certains programmes pour pouvoir effectuer de la sollicitation directe auprès d'eux¹⁶. Est-ce que cette pratique existe encore aujourd'hui? Difficile à déterminer, mais il est inquiétant de voir qu'elle ait déjà existé. Il est d'autant plus questionnable de voir ce genre de méthode que les associations étudiantes peinent à accéder à leur propre liste de membres, bien que ce droit leur soit garanti par la loi. L'Union des consommateurs a amené dans le même rapport une autre pratique bien inquiétante, mais très courante, soit la promotion à même des tournées de classe, parfois même au secondaire, de ce qui se veut une éducation sur les finances personnelles, mais qui est davantage une promotion de la cote de crédit et de l'importance de bâtir sa réputation d'emprunteur¹⁷. La FECQ n'est certainement pas contre la promotion d'une éducation financière saine auprès des étudiants, elle est cependant d'avis que cette mission devrait être confiée à l'établissement d'enseignement en tant que tel, ou à une organisation qui ne tire pas un quelconque avantage financier de cette éducation, comme des associations coopératives d'économie familiale qui disposent d'une expertise sur cette réalité.

Pour ce qui est de la présence de kiosques des institutions financières à l'intérieur des établissements collégiaux, il a été observé par plusieurs de nos associations étudiantes membres qu'il arrive régulièrement que des kiosques d'information faisant la promotion active de produits du crédit soient implantés dans différents cégeps. Étant donné le temps limité que nous avons pour la rédaction de ce mémoire, nous n'avons pas pu produire une liste exhaustive des associations étudiantes ayant observé la présence de ces institutions financières, nous savons cependant que cela se produit fréquemment au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, au Cégep de Sorel-Tracy, au Cégep Gérald-Godin et au Cégep de Sherbrooke. Il est fort probable que cette pratique est répandue dans beaucoup plus d'établissements collégiaux, et la FECQ désire y limiter cette promotion, du moins à l'intérieur même des maisons de savoir que représentent les cégeps. Le rapport de l'Union des consommateurs estimait à 10,2 % le nombre d'étudiants qui se sont procuré une carte de crédit à cause de la promotion de kiosques dans leur établissement d'enseignement

¹⁶ ROCHEFORT, Luc, *op. cit.*, p. 5

¹⁷ *Ibid.*

postsecondaire¹⁸. Quels peuvent en être les conséquences, lorsque les étudiants ne reçoivent pas en même temps une bonne éducation financière ? Dans un article paru en 2017 par le Journal de Montréal, on apprenait que Marc-Antoine, après s'être procuré une carte de crédit dont la promotion a été faite dans son Cégep, se retrouve aujourd'hui avec une dette de crédit impayée de 10 000,00 \$¹⁹. La Fédération n'est pas contre l'utilisation du crédit par ses étudiants, mais souhaite une utilisation saine de celui-ci.

Un autre aspect questionnable sur la promotion directe du crédit est le paiement même des frais de session dans le réseau collégial. Alors que les données mentionnées dans ce mémoire font déjà état d'une promotion malsaine de cartes de crédit par des institutions financières, les établissements collégiaux en font eux-mêmes une promotion indirecte par la plateforme Omnivox. Près de 90 % des cégeps utilisent la plateforme Omnivox pour effectuer le paiement de la facture étudiante²⁰. Le problème ? Le seul moyen pour payer en ligne sur le portail est par carte de crédit. Le paiement par débit, pourtant à coût nul pour l'étudiant et pour l'institution collégiale, n'est pas offert sur les plateformes en ligne actuellement. Pourtant, beaucoup d'établissements d'enseignement universitaire offrent le paiement en ligne par paiement direct, certains même n'offrent plus le paiement par carte de crédit, notamment l'Université Laval²¹. Le réseau collégial devrait se poser des questions quant aux méthodes qu'ils emploient pour prélever la facture étudiante en ligne, surtout qu'ils paient plusieurs dizaines de milliers de dollars en frais de crédit, un coût estimé à 2,5 % de la valeur d'une transaction sur Omnivox²². À cet effet, l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke indiquait que les frais de transaction payés aux compagnies de carte de crédit par le Cégep étaient de plus de 60 000 \$ à 70 000 \$ par année²³. Il est difficile de digérer cette facture dans un contexte de sous-financement du réseau collégial. Les cégeps, s'ils désirent réellement limiter la promotion du crédit, devraient au minimum offrir la possibilité de faire un paiement direct en ligne, pour éviter l'incitation de la communauté étudiante à se procurer du crédit.

D'autres acteurs internes peuvent favoriser la présence d'une institution financière au sein de cégeps. Dans certains cas, l'affinité des valeurs de coopératives étudiantes avec certaines institutions financières reposant, *de jure*, sur une structure coopérative, peut amener une forme de promotion, directe ou indirecte, de ces institutions. Sans s'y opposer, la Fédération étudiante collégiale du Québec met en garde les parlementaires quant à cette pratique.

Enfin, la FECQ croit que la promotion de la marge de crédit devrait également être proscrite à l'intérieur des établissements d'enseignement collégiaux, dans la même mesure que l'article 17 du projet de loi s'applique aux cartes de crédit. La marge de crédit, bien que plus avantageuse que la carte de crédit en raison de son taux d'intérêt plus bas, reste un produit de crédit privé dont les institutions financières peuvent tirer un avantage malsain. Il est même arrivé que certains cégeps fassent la promotion directe d'une marge étudiante. Le Cégep de Sherbrooke, à la suite de l'imposition de l'achat d'un ordinateur de 1800 \$ pour pouvoir faire un DEC en graphisme, propose entre autres comme solution sur son site web de se procurer une marge étudiante²⁴. Il est dangereux de voir un établissement d'enseignement faire la promotion de l'endettement de ses étudiants, surtout lorsqu'on prend connaissance des chiffres existants sur ce sujet. La Fédération

¹⁸ *Ibid.*, p. 26

¹⁹ GRIL, Emmanuelle. *Déjà 10 000 \$ de dettes à 22 ans*, Le Journal de Montréal, 14 octobre 2017, p. 58

²⁰ CARDI-BISSONNETTE, Sachel. *Sexe, violence et frais de transaction* [vidéo], Journal À voie autre, 2018, 6 minutes

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ RADIO-CANADA. *Une nouvelle exigence pour le DEC en graphisme au Cégep de Sherbrooke sème la controverse*, Radio-Canada Estrie, 29 janvier 2018 [en ligne], ici.radio-canada.ca/nouvelle/1080835/exigence-macbook-pro-dec-graphisme-cegep-sherbrooke-controverse (Page consultée le 9 mai 2018)

est d'avis que la promotion du programme de prêts et bourses devrait être encouragée à l'intérieur des cégeps, mais que les produits du crédit privé ne devraient pas faire l'objet d'une promotion directe dans les établissements.

Position 6 :

La FECQ appuie l'article 17 du projet de loi 178 interdisant aux institutions financières et à leurs représentants de faire de la sollicitation pour la vente de carte de crédit dans les établissements d'enseignement collégiaux.

Position 7 :

La FECQ prône que l'article 17 du projet de loi 178 inclut également les autres produits du crédit, telles les marges de crédit.

Position 8 :

La FECQ prône la proscription de la présence d'institutions financières dans les établissements collégiaux ainsi que de la promotion de produits du crédit par les cégeps

CONCLUSION

Dans un système économique aux multiples pièges, il importe de bien protéger les plus vulnérables. Il va donc de soi que la FECQ se prononce en faveur de l'article 17 du projet de loi 178. Nous avons été à même de constater à travers ce mémoire la situation inquiétante de l'endettement étudiant, de la nécessité d'investir dans l'AFE, de renforcer la littératie financière de la jeunesse québécoise et de limiter la place des institutions financières dans les établissements d'enseignement.

De plus, nous ajoutons que de nombreux étudiants et étudiantes doivent travailler plusieurs heures pendant leurs études pour subvenir à leur besoin et payer leurs dettes. Un rapport descriptif sur la communauté étudiante collégiale²⁵ révélait que 6,1 % des gens occupant un emploi rémunéré durant leurs études le font pour payer leurs dettes. Il a été démontré à travers plusieurs études que l'impact d'un trop grand nombre d'heures de travail durant les études est non négligeable sur les résultats scolaires et la persévérance²⁶.

Nous finissons ce mémoire en ouvrant une réflexion sur une conséquence grave de l'endettement, soit son impact sur la santé psychologique des étudiantes et étudiants postsecondaires au Québec. Nous ne sommes pas sans savoir que nos finances sont une source perpétuelle d'anxiété. La recherche de l'Union étudiante du Québec sur l'endettement étudiant²⁷ en fait état :

« En outre, occuper un emploi pour s'acquitter des frais liés aux études rajoute une dose supplémentaire de stress aux étudiants et étudiantes. Ce stress est déjà exacerbé par les études elles-mêmes, sans oublier l'inquiétude liée à l'endettement inévitable dans la majorité des cas. La problématique du stress est fondamentale, car les conséquences s'en font ressentir longtemps après l'obtention du diplôme (Sagan 2016). »

Ces conséquences sont multiples, on peut parler de détresse psychologique ou encore d'abandon d'études. Il est nécessaire de traiter des problèmes que sont l'endettement et le crédit pour amenuiser les sources de l'anxiété, du stress et la détresse psychologique chez la communauté étudiante collégiale²⁸.

²⁵ GAUDREAU, Michaël. et S.-K. NORMANDEAU, avec la collaboration de Jean-Venturoli, H. et J. St-Amour. 2018. *Caractéristiques de la population étudiante collégiale : valeurs, besoins, intérêts, occupations, aspirations, choix de carrière. Données provenant du Sondage provincial sur les étudiants des cégeps (SPEC) administré aux étudiants nouvellement admis aux études collégiales à l'automne 2016*. Jonquière, ÉCOBES – Recherche et transfert, Cégep de Jonquière, 141 pages.

²⁶ MOTTE, A & SCHWARTZ, M. *Notes de recherche du millénaire n°9: Y a-t-il un lien entre l'emploi pendant les études et la réussite scolaire?* Fondation canadienne des bourses du millénaire.16 pages

²⁷ MORIN, Maxime. *L'endettement étudiante*. Union étudiante du Québec, avril 2018, 54 pages

²⁸ ALLARD, Sophie. *Santé mentale: Quand le stress devient détresse*, LA PRESSE, 11 janvier 2016 [En ligne] http://plus.lapresse.ca/screens/219ffe11-568a-4c11-9652-f287252e00af__7C__uTCAjnBqczrr.html (Page consultée le 8 mai 2018)

RÉSUMÉ DES POSITIONS

Position 1 :

Que le gouvernement du Québec bonifie et retravaille les critères d'admissibilité du programme d'Aide financière aux études dans le but de réduire l'usage de produits de crédit privés.

Position 2 :

Que le gouvernement du Québec modifie le règlement sur l'Aide financière aux études afin que le plafond du taux d'intérêt payé par les diplômés soit révisé à la baisse en étant ramené au plafond du taux d'intérêt payé par le gouvernement.

Position 3 :

Que le gouvernement du Québec fasse régulièrement état des habitudes de consommation de crédit et de l'endettement des étudiants collégiaux par la production de recherches et de collecte de données sur ce sujet.

Position 4 :

Que le gouvernement du Québec valorise une saine littératie financière en soutenant la mise en place de campagne de formation et de sensibilisation sur la gestion financière, le crédit et l'endettement pour la population étudiante postsecondaire.

Position 5 :

Que le gouvernement du Québec s'oppose à ce que les institutions financières et les entreprises à but lucratif jouent le rôle d'éduquer la jeunesse québécoise à la littératie financière.

Position 6 :

La FECQ appuie l'article 17 du projet de loi 178 interdisant aux institutions financières et à leurs représentants de faire de la sollicitation pour la vente de carte de crédit dans les établissements d'enseignement collégiaux.

Position 7 :

La FECQ prône que l'article 17 du projet de loi 178 inclut également les autres produits du crédit, telles les marges de crédit.

Position 8 :

La FECQ prône la proscription de la présence d'institutions financières dans les établissements collégiaux ainsi que de la promotion de produits du crédit par les cégeps.

BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE QMI. *Les étudiants ignorants face au crédit et ses dangers*, Le Journal de Montréal, 30 novembre 2009, p. 42
- ALLARD, Sophie. *Santé mentale : Quand le stress devient détresse*, LA PRESSE, 11 janvier 2016 [En ligne] http://plus.lapresse.ca/screens/219ffe11-568a-4c11-9652-f287252e00af__7C__uTCAjnBqczrr.html (Page consultée le 8 mai 2018)
- BOUCHARD ST-AMANT, Pierre-André & Ariane CAMPEAU. *Des taux d'intérêts sur les prêts étudiants : le programme d'Aide financière aux études (AFE)*. Fédération étudiante collégiale du Québec & Union étudiante collégiale du Québec, Montréal, octobre 2017.
- BRETON, Pascale. *Forte augmentation au pays*, La Presse, 21 janvier 2012, p. 32
- CARDI-BISSONNETTE, Sachel. *Sexe, violence et frais de transaction* [vidéo], Journal À voie autre, 2018, 6 minutes
- FONDATION CANADIENNE DES BOURSES DU MILLÉNAIRE. *Rapport sur l'endettement des étudiants*, 2007, p. 10
- GAGNÉ, Louis. *Un cours d'éducation financière pour préparer les jeunes à la « vraie vie »*, ici.radio-canada.ca/nouvelle/1019372/cours-education-financiere-eleves-secondaires-mes-finances-mes-choix [Page consultée le 8 mai 2018]
- GAUDREAU, Michaël. et S.-K. NORMANDEAU, avec la collaboration de Jean-Venturoli, H. et J. St-Amour. 2018. *Caractéristiques de la population étudiante collégiale : valeurs, besoins, intérêts, occupations, aspirations, choix de carrière. Données provenant du Sondage provincial sur les étudiants des cégeps (SPEC) administré aux étudiants nouvellement admis aux études collégiales à l'automne 2016*. Jonquière, ÉCOBES — Recherche et transfert, Cégep de Jonquière, 141 pages.
- GRAMMOND, Stéphanie. *La rentrée scolaire à crédit*, La Presse Affaires, 3 septembre 2011
- GRIL, Emmanuelle. *Les jeunes et les aînés croulent sous l'endettement*, Le Journal de Québec, 18 mai 2017, p. 34
- GRIL, Emmanuelle. *Déjà 10 000 \$ de dettes à 22 ans*, Le Journal de Montréal, 14 octobre 2017
- GRIL, Emmanuelle. *Du crédit facile... à un coût exorbitant*, Le Journal de Montréal, 24 février 2018, p. 58
- HOULE, Guillaume. *Sources et modes de financement des étudiants de 1er cycle au Québec*, Étude, Fédération étudiante universitaire du Québec, 2010, p. 65
- JOURNAL NOUVELLES HEBDO. *Une réalité qui touche plusieurs éducatifs selon l'AECSF*, 16 octobre 2013, p. 7
- LACHANCE, Marie, Pierre BEAUDOIN et Jean ROBITAILLE. *Les jeunes adultes québécois et le crédit*. Revue internationale, Numéro 2, Printemps, 2005.

- LAURIN-DESJARDINS, Camille. *Ces étudiants inondés d'offres de crédit*, Les Affaires, 1^{er} septembre 2015
- MORIN, Maxime. *L'endettement étudiant*. Union étudiante du Québec, avril 2018, 54 pages
- MOTTE, A & SCHWARTZ, M. *Notes de recherche du millénaire n° 9 : Y a-t-il un lien entre l'emploi pendant les études et la réussite scolaire ?* Fondation canadienne des bourses du millénaire, 16 pages
- QUÉBEC. *Rapport 2014-2015, Statistiques de l'aide financière aux études*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018, p. 44
- QUÉBEC. *Règlement sur l'aide financière aux études, A-13.3, r. 1, à jour au 1^{er} janvier 2018*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2018, pag. multiple.
- RADIO-CANADA. *Une nouvelle exigence pour le DEC en graphisme au Cégep de Sherbrooke sème la controverse*, Radio-Canada Estrie, 29 janvier 2018 [en ligne], ici.radio-canada.ca/nouvelle/1080835/exigence-macbook-pro-dec-graphisme-cegep-sherbrooke-controverse (Page consultée le 9 mai 2018)
- RUEL, Hélène. *Vivre, étudier... et s'endetter ?*, L'Express, 16 octobre 2013, p.38
- ROCHEFORT, Luc. *Cartes de crédit et jeunes : une combinaison fatale ?*, Union des consommateurs, Août 2005, p. 17
- ROUSSIN, Sophie. *La perception du crédit par les jeunes : chronique d'un surendettement annoncé ?*, Union des consommateurs, Montréal, Juin 2012
- SIMARD, Guillaume. *Les jeunes des régions plus à risque*, journal L'Avantage, 16 octobre 2013, p. 5
- TISON, Marc. *Jeunes et endettés*, La Presse Affaires, 28 novembre 2004, p. La Presse Affaires 1
- TISON, Marc. *Le Cégep à tout prix*, La Presse Affaires, 13 mars 2005, p. La Presse Affaires 2
- VERVILLE, Marie-Hélène. *Les jeunes dans le rouge ?*, Cités Nouvelles, 10 septembre 2006, p. 3